



Le jeudi 23 juin 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 17 juin 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothée GENASI, Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Dorothée GENASI), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-Andrée SION), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absente excusée : Mme Anne-Catherine DERVILLE

Absente : Mme Stéphanie COMPERE

N°22-2-9

FINANCES

Dispositif d'accompagnement des
commerçants et artisans à l'occasion
des travaux
Avenue du Général de Gaulle

Définition du périmètre

Rapport de M. Le Maire

Nous venons de valider la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans à l'occasion des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

La première mise en œuvre de ce dispositif concerne les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue du Général de Gaulle réalisés du 17 janvier 2022 au 30 juin 2022.

En application du règlement de la procédure d'indemnisation, il convient de définir le périmètre d'éligibilité pour ce chantier, à savoir :

Du carrefour de « la patte d'oie » à l'école élémentaire privée de la Croix Blanche

Dans les semaines à venir, le comité technique local se réunira sur la base de ce périmètre et des critères définis dans le règlement de la procédure transactionnelle.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de valider le périmètre d'éligibilité du chantier de l'avenue du Général de Gaulle repris ci-dessus.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 7 juin 2022

Vote à l'unanimité



~~Le Conseil~~
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire